



REIMS



FRANCE
URBAINE
MÉTROPOLES, AGGLOS ET GRANDES VILLES

UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE COORDONNÉ

Avant 2011, 3 000 personnes bénéficiaient d'une aide alimentaire auprès d'une multitude d'acteurs associatifs sur le territoire rémois. De ce constat et afin d'apporter une aide appropriée aux foyers, qui va au-delà de l'aide alimentaire, il s'est avéré nécessaire de construire un projet afin de fédérer les acteurs locaux et orienter les familles en situation de précarité vers les travailleurs sociaux.

A cet égard, l'épicerie sociale constituait un outil à même de favoriser une démarche commune.

DONNÉES CLÉS DU TERRITOIRE

VILLE DE REIMS

- 183 113 habitants
- Population vivant sous le seuil de pauvreté : 23 % (INSEE 2016)
- Accès à l'Épicerie Sociale et Solidaire : 2 854 foyers accueillis en 2018, soit 6 072 personnes
- Denrées distribuées en 2018 : 308 tonnes

GRAND REIMS

- 1^{re} communauté urbaine rurale de France, depuis le 1^{er} janvier 2017
- Territoire composé de 143 communes au cœur duquel rural et urbain vivent en symbiose et dont l'articulation demeure un facteur différenciant et tremplin pour le devenir de son écosystème

L'aide alimentaire ne constitue que l'un des aspects de l'intervention des acteurs sociaux auprès des plus démunis puisqu'elle s'inscrit dans une démarche d'accompagnement social individualisé.

Les publics secourus sont, soit exposés au risque de désinsertion sociale du fait de la précarité de leur situation par rapport à l'emploi, aux revenus, au logement ou à la santé, soit déjà en voie de marginalisation. Il apparaît donc essentiel, au-delà des aides ponctuellement accordées, de favoriser la restauration des liens sociaux autour d'un projet, grâce à un outil structurant qui privilégie les dimensions éducatives et de soutien.

Parallèlement et en général, la distribution des aides faites sous forme de colis implique une absence totale de choix des produits reçus et une relative négation de la dignité des personnes. L'épicerie sociale permet au contraire ce choix dans les produits à disposition avec une participation financière modique.

Dès le mois de février 2009, sous l'impulsion de la ville de Reims et du CCAS une rencontre avec les associations fut organisée sur ce projet. La décision de la création de l'épicerie sociale a été prise notamment par les associations présentes :

Banque Alimentaire, Croix Rouge, Entraide Protestante, Société Saint Vincent de Paul, SOS Bébés, ASERCA. Le principe d'organisation retenu a été le suivant :

- Un portage juridique et financier par le CCAS ;
- Une exploitation opérationnelle par les associations en lien avec la coordinatrice du CCAS, responsable de l'épicerie.

En raison de cette organisation commune CCAS/associations, l'épicerie sociale de Reims a été dénommée « Epicerie Sociale et Solidaire ».

En effet, à la différence de l'épicerie solidaire qui naît d'un groupement d'associations, l'épicerie sociale est mise en place par une entité juridique telle qu'une collectivité territoriale ou un établissement public.

LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE AVANT 2011 SUR REIMS

Outre le Secours Populaire et les Restos du Cœur qui ont gardé leur propre mode de fonctionnement, la distribution alimentaire était assurée grâce à la Banque Alimentaire en partenariat avec un réseau associatif réparti comme suit :

- les associations tournées vers l'urgence ou des populations particulières (Armée du Salut, Foyer Princet Ozanam, Equilibre, SAMU Social, Saint Vincent de Paul pour partie, SOS Bébés...);
- les associations distributives de colis (Croix Rouge, Entraide Protestante, St Vincent de Paul pour partie, ASERCA, Aumônerie des étudiants...).

Cette dernière catégorie représentait près de 2000 personnes pour 900 familles. L'épicerie sociale et solidaire touche directement ce public, son organisation ayant été élaborée sur ces bases.

ESPOIRS : une charte déontologique commune pour les épicerie sociale et solidaire

Ainsi il a été convenu que les partenaires s'organisent autour d'un réseau qui s'intitule **Epicerie Sociale et solidaire Pour l'Orientation l'Insertion et la Réinsertion Sociale**. Les partenaires ont alors signé une charte exposant les principes définis pour la création de l'épicerie sociale et solidaire. Au-delà des spécificités statutaires de chaque association, la charte reste une référence déontologique commune pour l'ensemble des participants.

LES PARTENAIRES DE L'ÉPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Le CCAS
- Le Conseil Départemental
- La Banque Alimentaire
- La Croix Rouge Française
- L'Entraide Protestante
- La Société de Saint Vincent de Paul
- L'ASERCA
- SOS Bébés

LES OBJECTIFS PARTAGÉS

Depuis le premier comité de pilotage du 7 janvier 2010, les **raisons d'être** de l'ouverture d'une épicerie sociale à Reims ont été définies comme suit par l'ensemble des partenaires :

- ajouter à la distribution alimentaire les dimensions de convivialité et d'éducation ;
- utiliser l'aide alimentaire non pas comme une fin en soi, mais comme un moyen pour établir une relation avec les familles défavorisées, les accompagner dans la résolution de leurs problèmes et repérer et valoriser leurs potentialités ;
- créer une meilleure coordination de l'aide alimentaire sur Reims ;
- intégrer fortement les partenaires associatifs dans le fonctionnement de l'épicerie ;
- organiser l'épicerie en assurant le portage juridique et financier par le CCAS et l'exploitation quotidienne par les associations ;



- doter la Ville de Reims d'un outil moderne de distribution alimentaire déjà mis en place dans les grandes métropoles du pays et dans les autres grandes villes du département ;

En effet, l'épicerie sociale répond aux **objectifs** suivants :

- apporter une aide alimentaire permettant aux personnes accueillies de mieux s'alimenter en proposant un libre choix (respect des goûts et des envies), une participation financière modique de la personne ;
- Permettre un accompagnement personnalisé, facilité par un accueil convivial, par la rencontre et le partage d'activités communes ; dans le but de recréer du lien et de dépasser la dimension alimentaire de l'aide apportée grâce à un lieu de soutien et de « resocialisation » où le rapport humain est privilégié.

En ce sens, la philosophie d'une épicerie sociale est de dépasser l'assistance pour tendre vers l'autonomie en proposant aux usagers des actions collectives, éducatives et variées.

Depuis, la création de cette épicerie 2011, d'autres projets sur le territoire du Grand Reims sont à l'étude, comme l'accompagnement des maraudes rémoises, pour assurer une aide alimentaire auprès des grands précaires, dans un lieu adapté et sécurisé. Ainsi qu'un projet d'Epicerie Sociale itinérante en milieu rural, afin d'être au plus près des plus démunis.